

Acte 2017-10

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 janvier 2017,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu** La délibération 2016-62 du 17 juin 2016 portant délégation de pouvoir au bénéfice de la Présidente,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET :** information sur la mise en œuvre de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université

Le Conseil d'administration est tenu informé des modalités de mise en œuvre de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au bénéfice de la Présidente, en ce qui concerne les contrats et conventions. Un circuit de signature et d'approbation en cas d'urgence à conclure une convention est instauré, conformément au document joint. La caractérisation de la situation d'urgence et la décision d'appliquer ce circuit dérogatoire relève de la compétence de la Présidente.

Fait à Lyon, le 30 janvier 2017

La Présidente, de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

